



Accusé de réception en préfecture
069-913866331-20250605-D2025-045-AI
Date de télétransmission : 06/06/2025
Date de réception préfecture : 06/06/2025



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE**

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon - la Régie »

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du jeudi 5 juin 2025

2025-045	PARTICIPATION AU FESTIVAL ENTRE RHÔNE ET SAÔNE - AUTORISATION DE VERSER LA SUBVENTION À LA VILLE DE LYON
-----------------	---

L'an deux mille vingt cinq, le 05 juin à 14h00, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués, se sont réunis 1, Esplanade Miriam Makeba à Villeurbanne (69100), sous la présidence de Mme Anne GROSPERRIN.

Membres du Conseil d'Administration		
En exercice	Présents	Votants
20	12	15

Etaient présents :

Mme Laurence BOFFET, M. David BRIGLIADORI, M. Pierre CHAMBON, Mme Gisèle COIN, Mme Anne GROSPERRIN, M. Florestan GROULT, Mme Cécile MARTY, Mme Isabelle PLICHON, Mme Emilie PROST, Mme Anne REVEYRAND, M. Cyrille VALLET, M. Lucien ANGELETTI.

Etaient excusés et représentés :

M. Pierre-Alain MILLET par Mme Anne GROSPERRIN, M. Floyd NOVAK par Mme Anne REVEYRAND, Mme Maéva PESENTI par M. Lucien ANGELETTI.

Secrétaire élue : Anne REVEYRAND

1. CONTEXTE

Le festival « Entre Rhône et Saône », organisé par la Ville de Lyon depuis quatre ans le dernier week-end de juin, a pour objectif de mettre à l'honneur l'eau, en invitant les habitants à célébrer, découvrir, et protéger les fleuves lyonnais. L'événement vise à *“renouer avec le passé fluvial de Lyon, afin de reconnecter les Lyonnaises et les Lyonnais à leurs cours d'eau, physiquement et symboliquement, avec la volonté d'éveiller les consciences sur les dangers qui les menacent”*.

Conformément à ses statuts, Eau du Grand Lyon – la Régie a pour mission l'information et la sensibilisation des usagers aux enjeux de gestion de la ressource en eau. Cette mission est également reprise dans la convention d'objectifs de la Régie :

- impliquer les usagers dans la maîtrise de leur “empreinte” eau (Article 4.4.3.3 de la convention d'objectifs). Ceci se concrétise notamment par un travail de sensibilisation de la population l'incitant à l'adoption d'éco gestes pour réduire les consommations d'eau.
- améliorer la visibilité et la lisibilité du service de l'eau (Article 4.6.3.3 de la convention d'objectifs).

Ces missions impliquent une présence d'Eau du Grand Lyon – la Régie sur le territoire, notamment via la participation à des événements accueillant du public. Un travail est engagé pour définir une stratégie partenariale et proposer des modalités de soutien à certains événements, répondant aux objectifs suivants :

- mise à disposition d'accès à l'eau pour les visiteurs / participants,
- pédagogie autour des enjeux de l'eau et du fonctionnement du service d'eau potable,
- sensibilisation des habitants à la sobriété hydrique.

2. MODALITE DE PARTICIPATION

En lien avec ses compétences, Eau du Grand Lyon – la Régie s'associe aux messages de valorisation de l'eau et de sensibilisation des usagers, portés par le festival. A ce titre, elle accepte de subventionner l'événement pour un montant de 5000 €.

En contrepartie de la participation d'Eau du Grand Lyon au financement de l'événement, la Ville de Lyon s'engage à lui donner de la visibilité par l'apposition de son logo sur les éléments de communication du festival ainsi que la mise à disposition d'un stand sur les quais du Rhône.

Ce stand aura vocation à :

- aller à la rencontre du public avec l'installation d'un point Info pour présenter la Régie et répondre aux questions des usagers,
- organiser un événement de mobilisation “Une gourde pour tous”, collecte solidaire de gourdes qui seront nettoyées puis distribuées aux bénéficiaires des actions Eau pour tous de la Régie (personnes en situation de grande vulnérabilité vivant dans la rue les campements ou les squats),
- proposer une exposition sur nos actions de solidarité et sur l'eau dans la ville,
- inviter le public à participer à la création d'une œuvre collective qui valorise les usages actuels de l'eau dans l'espace public et les besoins futurs.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu l'article R.2221-18 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de « Eau du grand Lyon – la Régie », notamment son article 3.2 ;

Vu la convention d'objectifs de la Métropole de Lyon ;

Considérant l'intérêt d'Eau du Grand Lyon – la Régie de s'associer aux messages portés par le festival entre Rhône et Saône ;

DELIBERE

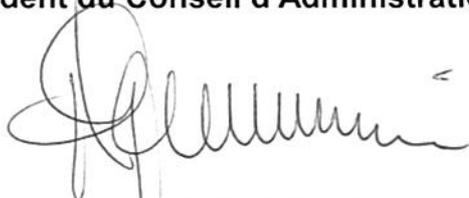
Article 1. Approuve le principe d'une participation financière d'Eau du Grand Lyon – la Régie à la Ville de Lyon d'un montant de 5 000 € au titre du festival, entre Rhône et Saône.

Article 2. Autorise le directeur à engager les dépenses correspondantes.

Article 3. La dépense correspondante est prévue au budget 2025 en section d'exploitation au chapitre 67 "charges exceptionnelles".

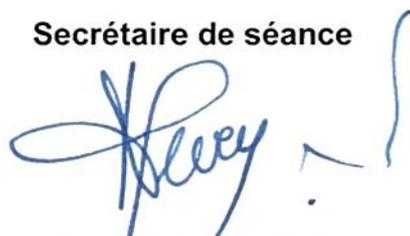
*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an susdits,
Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales.*

Président du Conseil d'Administration



Anne GROSPELLIN

Secrétaire de séance



Anne REVEYRAND

Acte rendu exécutoire après :

- transmission au Représentant de l'Etat attestée par le tampon apposé par la Préfecture du Rhône
- publication sur le site eaudugrandlyon.com